



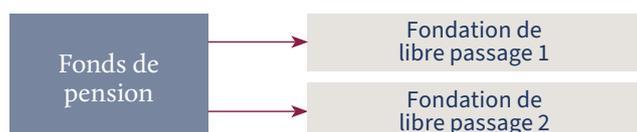
Solutions de libre passage

Avec nos solutions de libre passage vos avoirs de prévoyance du 2ème pilier (LPP) peuvent être préservés en cas d'interruption ou d'abandon de l'activité lucrative en Suisse, en raison d'un changement de carrière ou d'un séjour à l'étranger par exemple.

Comment fonctionne le libre passage ?

Un libre passage des avoirs émane lorsqu'un assuré quitte une caisse de pension avant la survenance d'un cas de prévoyance (retraite, décès ou invalidité) et que le transfert dans une nouvelle institution n'est pas possible ou ne l'est que de manière limitée.

Au moment de la sortie il est possible de répartir les avoirs de la caisse de pension dans deux fondations de libre passage différentes (base légale : OFAS, art. 12).



Certains événements de la vie peuvent mener à une importante perte de couverture d'assurance. Une fondation de libre passage permet de se doter d'une rente d'invalidité et/ou un capital décès avec des primes nettement plus basses. La fondation offre également la possibilité de percevoir une rente de vieillesse à vie, en combinant la rente de vieillesse à un versement de capital.

Percevoir une prestation de libre passage

La prestation de libre passage peut être perçue au plus tôt cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite AVS. En cas de poursuite de l'activité professionnelle, le versement de la prestation de libre passage peut être reporté de 5 ans au maximum. Les versements peuvent ainsi être coordonnés avec les échéances d'autres avoirs de prévoyance pour une optimisation fiscale. D'autres options possibles sont :

- La reprise d'une activité indépendante.
- Un déménagement définitif à l'étranger.
- Le retrait anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété.
- Bénéficier d'une pension d'invalidité complète (à partir d'un taux d'invalidité de 70 %).

Les avantages des solutions de libre passage

- La participation entière à la performance des marchés capitaux et une transparence totale en ce qui concerne les investissements et les coûts.
- Les stratégies d'investissement individuelles dans le plan de pension permettent une coordination optimale avec les investissements du patrimoine privé.
- Lors du versement de la prestation de libre passage, la stratégie d'investissement choisie peut être poursuivie avec les actifs librement disponibles sans avoir à réaliser les gains/pertes accumulés.

La valeur ajoutée Rothschild & Co

En collaboration avec PensExpert AG, l'un des principaux fournisseurs de solutions de prévoyance, nous proposons des solutions de libre passage avec différentes stratégies d'investissement adaptées à vos besoins en matière de retraite.

En tant que partenaire innovant, nous combinons les avantages fiscaux des solutions de prévoyance avec notre savoir-faire en gestion de fortune. Profitez de nos solutions de placement actives et passives ainsi que nos investissements durables.

De plus, en tant que (futur) propriétaire immobilier vous avez la possibilité de contracter une hypothèque par le biais votre fondation de libre passage.

Votre stratégie d'investissement peut être adaptée à tout moment et une solution de compte est disponible si vous n'investissez pas encore ou si vous souhaitez étaler dans le temps votre entrée ou sortie des marchés financiers.

Prêt à entamer cette étape avec nous ?

Prenez rendez-vous avec nos experts

